

BO n°30 du 23 Juillet 2020 qui définit l'épreuve orale ponctuelle obligatoire de langue vivante pour les candidats hors statut scolaire.

L'épreuve de langue vivante obligatoire correspond à une unité (coefficient 2 **sauf pour la spécialité commercialisation et service en restauration : coefficient 3**) ou, le cas échéant, à deux sous-épreuves correspondant à deux unités (coefficient 4) :

- une sous-épreuve, unité de langue vivante A : coefficient 2 ;
- une sous-épreuve, unité de langue vivante B : coefficient 2 ;

Les candidats ne peuvent pas opter pour la même langue en langue vivante A et en langue vivante B.

1- Définition de l'épreuve :

L'épreuve obligatoire de langue vivante A (LV A) et le cas échéant de langue vivante B (LV B) a pour objectif de vérifier les compétences du candidat à :

- comprendre la langue orale ;
- comprendre un document écrit ;
- s'exprimer à l'écrit ;
- s'exprimer à l'oral en continu ;
- interagir à l'oral,

dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.

2- Durée de l'épreuve : 1 heure et 10 minutes maximum ; elle se déroule en 2 temps **qui sont indépendants l'un de l'autre.**

- **Premier temps** : évaluation écrite commune, **1 heure maximum ; sans préparation**
- **Second temps** : interrogation orale individuelle, **10 minutes maximum, sans préparation ; partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune**

3- Niveaux attendus en référence à l'échelle de niveaux du CECRL et coefficients :

- **LV A**, niveau **B1+** (« utilisateur indépendant de niveau seuil avancé »)
- **LV B**, niveau **A2+** (« utilisateur élémentaire de niveau supérieur »)

Coefficient 2 pour chaque langue **sauf pour la spécialité commercialisation et service en restauration : coefficient 3**

4- Recommandations aux examinateurs :

- **Accueil et préparation :**

Premier temps : évaluation écrite commune

● L'examineur / le surveillant

- accueille les candidats et **vérifie leur convocation et leur identité**. (Il convient de prévenir le chef de centre, c'est-à-dire le chef d'établissement, pour tout dysfonctionnement constaté) ;
- rappelle la nature et le déroulement de l'épreuve ;
- s'assure que les candidats **reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet**.

Second temps : interrogation orale individuelle

● L'examineur

- accueille le candidat et **vérifie sa convocation et son identité**. (Il convient de prévenir le chef de centre, c'est-à-dire le chef d'établissement, pour tout dysfonctionnement constaté) ;
- rappelle la nature et le déroulement de l'épreuve.

● **Pas de commentaire désobligeant pour le candidat** qui remette en cause son intégrité intellectuelle ou autre. Si commentaire, il doit rester objectif et neutre.

- **Support de l'interrogation individuelle :**

Le sujet et le contenu de cette prise de parole **relèvent du choix du candidat**. Le candidat présente et rend compte :

- **soit d'un travail, d'un projet, d'un produit ou d'un service dont la réalisation, dans le cadre des enseignements généraux et/ou professionnels qu'il a suivis, a fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère ;**
- **soit d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue vivante étrangère, que cette expérience ait été vécue en France ou dans le cadre d'une mobilité à l'étranger.**

1- Déroulement de l'épreuve

- Elle se déroule en deux temps :

1. Premier temps d'évaluation : évaluation commune sur table

Compétences évaluées : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et expression écrite.

Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet. L'épreuve commence par l'écoute collective d'un document sonore (enregistrement audio ou vidéo). A l'issue des trois écoutes de ce document, **les candidats utilisent le temps dont ils disposent comme ils le souhaitent pour réaliser l'ensemble des tâches demandées dans les trois compétences évaluées.**

A. Evaluation de la compréhension de l'oral

- Prend appui sur un document (enregistrement sonore ou vidéo) **1 minute 30 maximum** Niveau B1+ LVA, Niveau A2+ LVB
- **Trois écoutes successives** du document, **espacées d'une minute. Durant les écoutes et les pauses, les candidats peuvent prendre des notes.**
- A l'issue de la troisième écoute les **candidats rendent compte, en français et à l'écrit, du document** entendu.

➔ **Ce compte rendu n'a pas pour fonction d'évaluer le degré de maîtrise de la langue française.**

B. Evaluation de la compréhension de l'écrit

- Prend appui sur un **document inconnu ne comportant pas plus de 15 lignes** (ligne s'entend au sens de **70 caractères, espaces compris**) ;
- Les candidats prennent connaissance du document et **en rendent compte, en français et à l'écrit.**

➔ **Ce compte rendu n'a pas pour fonction d'évaluer le degré de maîtrise de la langue française.**

C. Evaluation de l'expression écrite

- Les candidats ont le **choix entre deux sujets d'expression**, tous deux **libellés en langue vivante étrangère.**
- Les candidats sont invités à **rédigier, en langue vivante étrangère, un texte dont la longueur minimale attendue se situe entre 100 et 120 mots.**

2. Second temps d'évaluation : évaluation orale individuelle

Compétences évaluées : expression orale en continu, expression orale en interaction.

A. Evaluation de l'expression orale en continu

- L'évaluateur invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de **5 minutes maximum pour prendre la parole en langue vivante étrangère.**
- L'évaluateur est uniquement en position d'écoute. Il laisse le candidat s'exprimer et veille à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

➔ **Cette épreuve ne vise pas à évaluer la compétence de lecture à haute voix : en conséquence, la prise de parole ne peut pas consister en la lecture d'un texte préalablement rédigé *in extenso*.**

B. Evaluation de l'expression orale en interaction

- Prend appui sur l'exposé du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires d'une durée de **5 minutes maximum.**

➔ **Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre de la PARTIE A (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu.**

2- L'évaluation :

Les critères d'évaluation se fondent sur les descripteurs des activités langagières contenus dans le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au baccalauréat professionnel.
Sont évalués chez le candidat, au niveau B1+ (LV A) ou au niveau A2+ (LV B) :

- **en réception : le degré auquel se situe sa compréhension d'un message oral et d'un message écrit ;**
- **en production : le degré auquel se situent la recevabilité et l'intelligibilité de son expression, orale et écrite.**

L'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation.

L'épreuve est notée sur 20. La note finale est le résultat de l'addition des notes obtenues aux trois parties du 1^{er} temps d'évaluation et celles obtenues aux deux parties du second temps.

- À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. **Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat.**

- **La note finale est arrêtée par le jury.**

Baccalauréat Professionnel
Épreuve obligatoire de langue étrangère – LVA
Contrôle en Cours de Formation (candidats scolaires et assimilés) – Situation A
Épreuve finale ponctuelle (candidats hors statut scolaire) – Temps d'évaluation 1

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION (2 pages)

Session : Établissement : Académie :	Spécialité : Nom de l'évaluateur : Langue vivante : Date du contrôle/de l'épreuve :
Nom et prénom du candidat :	

Les critères ci-dessous permettent de situer les trois prestations du candidat sur l'échelle d'évaluation et de leur attribuer le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale de compréhension ou d'expression) à 4.

Compréhension de l'oral		Compréhension de l'écrit		Expression écrite	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Comprend l'essentiel des informations contenues dans le document écouté. Perçoit la cohérence d'ensemble du document. Identifie et comprend globalement le point de vue ou les intentions exprimés.	4 pts. ou 3,5 pts.	Comprend l'essentiel des informations contenues dans le document écrit. Perçoit la cohérence d'ensemble du document. Identifie et comprend globalement le point de vue ou les intentions exprimés.	4 pts. ou 3,5 pts.	S'exprime clairement, même si des erreurs peuvent apparaître dans l'utilisation de structures complexes. Mobilise un lexique varié et adapté. Expose les avantages ou inconvénients d'une option. Propose des justifications pour ou contre un point de vue.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Relève certains des éléments porteurs de sens dans le document écouté. Saisit certains des liens entre les informations, en particulier ceux qui sont indispensables à la compréhension du message.	3 pts. ou 2,5 pts.	Relève certains des éléments porteurs de sens dans le document écrit. Saisit certains des liens entre les informations, en particulier ceux qui sont indispensables à la compréhension du texte.	3 pts. ou 2,5 pts.	Produit un écrit descriptif ou narratif qui correspond au volume attendu. Utilise des structures simples. Mobilise un lexique relativement varié. Exprime des sentiments et/ou un point de vue. Les éventuelles erreurs n'entravent pas ou peu la lecture.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écouté. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations les plus significatives ainsi que certains détails pertinents.	2 pts. ou 1,5 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations les plus significatives ainsi que certains détails pertinents.	2 pts. ou 1,5 pts.	Produit, en adéquation avec le sujet ou la situation de communication proposée, un écrit globalement compréhensible malgré des erreurs relativement fréquentes. Cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. Vocabulaire approprié et effort de construction syntaxique du propos.	2 pts. ou 1,5 pts.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Identifie quelques sons, mots ou éléments de sens épars et isolés. Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	1 pt. ou 0,5 pt.	Identifie quelques mots ou éléments de sens épars et isolés. Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	1 pt. ou 0,5 pt.	Produit un écrit dont la longueur est nettement inférieure à la minimale attendue. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible. Produit des mots ou groupes de mots isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4 Compréhension de l'oral	/4	Note sur 4 Compréhension de l'écrit	/4	Note sur 4 Expression écrite	/4

APPRÉCIATION	Note intermédiaire de l'élève / du candidat : /12 Cette note sur 12 points doit être additionnée à la note sur 8 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation B (CCF) ou temps d'évaluation 2 (épreuve ponctuelle).
---------------------	---

Baccalauréat Professionnel
Épreuve obligatoire de langue étrangère - LVA
Contrôle en Cours de Formation (candidats scolaires et assimilés) – Situation B
Épreuve finale ponctuelle (candidats hors statut scolaire) – Temps d'évaluation 2

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION (1 page)

Session : Établissement : Académie :	Spécialité : Nom de l'évaluateur : Langue vivante : Date du contrôle/de l'épreuve :
Nom et prénom du candidat :	

Les critères ci-dessous permettent de situer les deux prestations du candidat sur l'échelle d'évaluation et de leur attribuer le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale d'expression) à 4.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction	
Degré 4		Degré 4	
Produit un discours assez nuancé, informé, et exprime un point de vue pertinent. S'exprime dans une langue assez fluide, avec une prononciation claire et relativement correcte. Les erreurs de langue ne donnent pas lieu à malentendu. Utilise à bon escient ses éventuels supports de présentation.	4 pts. ou 3,5 pts.	Réagit avec pertinence. Peut argumenter et cherche à convaincre de manière simple. S'exprime dans une langue assez fluide, avec une prononciation claire et relativement correcte. Les erreurs de langue ne donnent pas lieu à malentendu.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3	
Produit un discours pertinent par rapport à la dimension culturelle ou professionnelle du sujet choisi. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation et utilise un vocabulaire approprié. S'exprime de façon relativement autonome par rapport à ses éventuels supports de présentation.	3 pts. ou 2,5 pts.	Prend sa part dans l'échange. Sait au besoin se reprendre et/ou reformuler. S'exprime dans une langue globalement correcte pour la morphosyntaxe comme pour la prononciation. Utilise un vocabulaire globalement approprié. La communication repose majoritairement sur l'utilisation de structures simples.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue généralement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. S'exprime en se détachant parfois de ses éventuels supports de présentation.	2 pts. ou 1,5 pts.	S'efforce de prendre sa part dans l'échange et réagit de manière simple. S'exprime dans une langue généralement compréhensible. Le recours fréquent à des expressions mémorisées ou toutes faites limite l'étendue et la richesse de la communication.	2 pts. ou 1,5 pts.
Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés, d'expressions et/ou d'énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible. S'exprime en prenant exclusivement appui sur ses éventuels supports de présentation.	1 pt. ou 0,5 pt.	Intervient sporadiquement. La communication repose sur de fréquentes répétitions, reformulations et/ou relances. Répond et réagit de façon brève et limitée. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible.	1 pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4		Note sur 4	
Expression orale en continu	/4	Expression orale en interaction	/4
APPRECIATION		Note intermédiaire de l'élève / du candidat :	
		 /8	
		Cette note sur 8 points doit être additionnée à la note sur 12 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation A (CCF) ou temps d'évaluation 1 (épreuve ponctuelle).	

Baccalauréat Professionnel
Épreuve obligatoire de langue étrangère – LVB
Contrôle en Cours de Formation (candidats scolaires et assimilés) – Situation A
Épreuve finale ponctuelle (candidats hors statut scolaire) – Temps d'évaluation 1

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION (2 pages)

Session : Établissement : Académie :	Spécialité : Nom de l'évaluateur : Langue vivante : Date du contrôle/de l'épreuve :
Nom et prénom du candidat :	

Les critères ci-dessous permettent de situer les trois prestations du candidat sur l'échelle d'évaluation et de leur attribuer le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale de compréhension ou d'expression) à 4.

Compréhension de l'oral		Compréhension de l'écrit		Expression écrite	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Identifie la thématique générale et l'objet du document écouté. Comprend la plupart des informations significatives. Identifie l'expression d'un point de vue si ce dernier est explicite et clairement formulé.	4 pts. ou 3,5 pts.	Identifie la thématique générale et l'objet du document écrit. Comprend la plupart des informations significatives. Identifie l'expression d'un point de vue si ce dernier est explicite et clairement formulé.	4 pts. ou 3,5 pts.	Produit un écrit dont l'objet est perceptible et dans lequel les erreurs n'entravent pas la compréhension générale du message. Utilise des structures et un lexique simples mais adaptés à l'intention de communication. Exprime un sentiment ou point de vue personnel.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écouté. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations les plus significatives ainsi que certains détails pertinents.	3 pts. ou 2,5 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations les plus significatives ainsi que certains détails pertinents.	3 pts. ou 2,5 pts.	Produit, en adéquation avec le sujet ou la situation de communication proposée, un écrit globalement compréhensible malgré des erreurs relativement fréquentes. Cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. Vocabulaire approprié et effort de construction syntaxique du propos.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Comprend les éléments importants du document écouté. Identifie le type de message ou d'énoncé écouté.	2 pts. ou 1,5 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit. Identifie visuellement et graphiquement le type du document écrit.	2 pts. ou 1,5 pts.	Produit un écrit globalement compréhensible, dont les formulations présentent une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	2 pts. ou 1,5 pts.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Identifie quelques sons, mots ou éléments de sens épars et isolés. Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	1 pt. ou 0,5 pt.	Identifie quelques mots ou éléments de sens épars et isolés. Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	1 pt. ou 0,5 pt.	Produit un écrit dont la longueur est nettement inférieure à la minimale attendue. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible. Produit des mots ou groupes de mots isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4 Compréhension de l'oral	/4	Note sur 4 Compréhension de l'écrit	/4	Note sur 4 Expression écrite	/4
APPRECIATION				Note intermédiaire de l'élève / du candidat : /12	
				Cette note sur 12 points doit être additionnée à la note sur 8 points	

Baccalauréat Professionnel
Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère - LVB
Contrôle en Cours de Formation (candidats scolaires et assimilés) – Situation B
Épreuve finale ponctuelle (candidats hors statut scolaire) – Temps d'évaluation 2

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION (1 page)

Session : Établissement : Académie :	Spécialité : Nom de l'évaluateur : Langue vivante : Date du contrôle/de l'épreuve :
Nom et prénom du candidat :	

Les critères ci-dessous permettent de situer les deux prestations du candidat sur l'échelle d'évaluation et de leur attribuer le nombre de points indiqué, de 0 (absence totale d'expression) à 4.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction	
Degré 4		Degré 4	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue parfois fluide et pouvant comporter des connecteurs et transitions élémentaires. Exprime un point de vue. S'exprime en parvenant souvent à se détacher de ses éventuels supports de présentation. Les erreurs n'entravent pas la compréhension globale du propos.	4 pts. ou 3,5 pts.	Parvient à entrer dans un échange qui, par moments et sur les sujets qui lui sont familiers, se rapproche d'une conversation simple. Est capable d'exprimer un point de vue. S'efforce de mobiliser les éléments de langue dont il dispose (lexique, syntaxe, prononciation). Les erreurs ou hésitations n'affectent que ponctuellement l'interaction et la communication.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue généralement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc. S'exprime en se détachant parfois de ses éventuels supports de présentation.	3 pts. ou 2,5 pts.	S'efforce de prendre sa part dans l'échange et réagit de manière simple. S'exprime dans une langue généralement compréhensible. Le recours fréquent à des expressions mémorisées ou toutes faites limite l'étendue et la richesse de la communication.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2	
Produit un discours factuel globalement intelligible, dans une langue simple, ponctuée de pauses et de faux démarrages. Les éléments sont juxtaposés mais le propos présente une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité. S'exprime en prenant essentiellement appui sur ses éventuels supports de présentation.	2 pts. ou 1,5 pts.	S'efforce d'interagir de façon simple dans une langue globalement intelligible, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	2 pts. ou 1,5 pts.
Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés, d'expressions et/ou d'énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible. S'exprime en prenant exclusivement appui sur ses éventuels supports de présentation.	1 pt. ou 0,5 pt.	Intervient sporadiquement. La communication repose sur de fréquentes répétitions, reformulations et/ou relances. Répond et réagit de façon brève et limitée. S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible.	1 pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4		Note sur 4	
Expression orale en continu	/4	Expression orale en interaction	/4
APPRECIATION		Note intermédiaire de l'élève / du candidat : /8 Cette note sur 8 points doit être additionnée à la note sur 12 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation A (CCF) ou temps d'évaluation 1 (épreuve ponctuelle).	